



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

Protocole COVID-19 de la destination Chypre – Mis à jour du 12 janvier 2022

NOTE IMPORTANTE

Vous trouverez ci-dessous une description du protocole régulier d'entrée dans le pays. En raison de l'émergence de la nouvelle variante Omicron, les voyageurs devront suivre le protocole régulier, en plus des mesures temporaires affichées dans cet encadré.

Conformément aux nouvelles mesures mises en place du vendredi 14 janvier 2022, à 5 heures du matin, jusqu'au 31 janvier 2022, tous les passagers âgés de 12 ans et plus, entrant en République de Chypre (quel que soit leur schéma vaccinal), doivent posséder soit un test PCR négatif valide jusqu'à 72 heures avant le départ, ou un test antigénique rapide valide jusqu'à 24 heures avant le départ. Ils devront effectuer un test PCR supplémentaire, à leur charge, à l'aéroport de leur arrivée, même s'ils ont complété leur schéma vaccinal ou sont récemment rétablis. Le coût du test PCR pour la COVID-19 est de 15 euros à l'aéroport de Larnaka, et de 19 euros à l'aéroport de Pafos. Les résultats du test seront disponibles dans un délais de 3 heures, sur la plateforme numérique www.covid-testcyprus.com.

En outre, tous les passagers entrant en République de Chypre, doivent réaliser également, un test antigénique rapide, 72 heures suivant leur arrivée. Le test antigénique rapide sera fourni gratuitement par les unités mobiles de dépistage du Ministère de la Santé, sur présentation de leur carte d'embarquement et d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport). Sont exclus ceux qui ont reçu la dose de rappel / 3e dose de vaccins acceptables.

Entrée au pays

Q1: Comment les voyageurs pourront-ils entrer dans le pays?

Chypre suit le système de catégorisation, avec le marquage des couleurs harmonisé conformément aux normes d'évaluation de l'ECDC. Par conséquent, nous suivons les listes de l'ECDC et seules les pays non figurant sur ces listes subiront une évaluation distincte. Vous trouverez ci-dessous les conditions d'entrée pour tous voyageurs rentrant à Chypre.

Conditions d'entrée des passagers (non vaccinés-non rétablis)	Vert	Orange	Rouge	Gris
Obtention du CyprusFlightPass 48h avant le départ	Oui	Oui	Oui	Oui
Test PCR 72h avant le départ (à sa propre charge)	Non	Oui	Oui	Oui
Test PCR à l'arrivée à Chypre (à sa propre charge)	Non	Non	Oui	Non
Isolement obligatoire à l'arrivée	Non	Non	Non	Oui

Conditions d'entrée des passagers (vaccination complète, rétablis)*	Vert	Orange	Rouge	Gris
Obtention du CyprusFlightPass 48h avant le départ	Oui	Oui	Oui	Oui
Test PCR 72h avant le départ (à sa propre charge)	Non	Non	Non	Non
Test PCR à l'arrivée à Chypre (à sa propre charge)	Non	Non	Non	Non



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

Isolement obligatoire à l'arrivée	Non	Non	Non	Oui
-----------------------------------	-----	-----	-----	-----

*** Des conditions d'acceptation s'appliquent pour les certificats de vaccination et de rétablissement. Voir Q3 pour plus de détails.**

- i. Les voyageurs provenant des pays dans la catégorie **VERTE** n'ont pas besoin de fournir un test PCR négatif au dépistage du COVID-19 pour voyager à Chypre; il suffit de remplir le Cyprus Flight Pass et fournir certaines informations et des déclarations sur l'honneur.
- ii. Les personnes en provenance des pays de la catégorie **ORANGE** doivent au préalable, dans un délai de 72 heures précédant leur vol de départ un test moléculaire (test PCR) dans un laboratoire certifié dans leur pays d'origine, et télécharger le résultat négatif sur la plateforme du CyprusFlightPass. Les enfants de moins de 12 ans sont exemptés du test. Tous les voyageurs doivent remplir le Cyprus Flight Pass, où il leur sera demandé de fournir certaines informations et des déclarations sur l'honneur.

Les passagers ci-dessous seront autorisés à être exemptés de la disposition de subir un test moléculaire (test PCR) dans un laboratoire certifié, avec l'échantillon prélevé au cours des 72 dernières heures avant le départ du vol, et ils seront autorisés à entrer dans la République de Chypre et d'effectuer le test PCR à leur charge, à leur arrivée en République de Chypre. Cependant, ils doivent s'isoler jusqu'à ce qu'ils obtiennent un résultat négatif :

Les ressortissants chypriotes et les membres de leur famille (conjoint étranger et leurs enfants) ou les personnes résidant légalement dans la République de Chypre, qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- a) aient reçu au moins une dose d'un vaccin Covid-19 approuvé par la République de Chypre
- b) ne peuvent pas être vaccinés pour des raisons médicales et sont titulaires d'un certificat médical pertinent délivré par le ministère de la Santé de Chypre
- c) sont mineurs entre 12 et 15 ans

- iii. Les personnes en provenance des pays de la catégorie **ROUGE** doivent effectuer au préalable, dans un délai de 72 heures précédant leur vol de départ un test moléculaire (PCR) dans un laboratoire certifié dans leur pays d'origine, et télécharger le résultat négatif sur la plateforme du CyprusFlightPass. Les passagers devront effectuer un test moléculaire supplémentaire, à leur charge, à leur arrivée à Chypre, **le prix fixé étant €15 à l'aéroport de Larnaka et €19 à l'aéroport de Pafos. Les résultats sont disponibles sous 3 heures sur la plateforme électronique www.covid-testcyprus.com. Les enfants de moins de 12 ans sont exemptés du test.** Tous les voyageurs doivent remplir le Cyprus Flight Pass, où il leur sera demandé de fournir certaines informations et des déclarations sur l'honneur.

Les passagers ci-dessous seront autorisés à être exemptés de la disposition de subir un test moléculaire (test PCR) dans un laboratoire certifié, avec l'échantillon prélevé au cours des 72 dernières heures avant le départ du vol, et ils seront autorisés à



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

entrer dans la République de Chypre et d'effectuer le test PCR à leur charge, à leur arrivée en République de Chypre:

Les ressortissants Chypriotes et les membres de leur famille (conjoint(e)s étrangers et leurs enfants) ou les personnes résidant légalement dans la République de Chypre, qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- a) aient reçu au moins une dose d'un vaccin Covid-19, approuvé par la République de Chypre
- b) ne peuvent pas être vaccinés pour des raisons médicales et sont titulaires d'un certificat médical pertinent, délivré par le Ministère de la Santé de Chypre
- c) sont mineurs entre 12 et 15 ans.

Les passagers des catégories ci-dessus, qui choisissent d'effectuer un test moléculaire uniquement lors de leur arrivée en République de Chypre, devront rester sous isolement obligatoire pendant 72 heures après leur arrivée. Suite à l'isolement de 72 heures, ils devront effectuer à leur propre charge un deuxième test PCR dépistage COVID-19. Leur isolement prend fin, uniquement si le résultat du test de laboratoire est négatif. Le résultat doit être soumis en ligne sur la plateforme CyprusFlightPass.

- iv. Sont autorisés à voyager à Chypre en provenance des pays de la catégorie **GRISE**, uniquement:
1. Les ressortissants Chypriotes et les membres de leur famille (conjoint(e)s étrangers et leurs enfants).
 2. Les personnes résidant légalement dans la République de Chypre
 3. Les ressortissants de l'Union Européenne, de l'EEE (y compris l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège) et de la Suisse
 4. Les personnes autorisées à entrer en vertu de la Convention de Vienne
 5. Les ressortissants de pays tiers, sous condition d'obtenir une autorisation spéciale au préalable pour entrer en République de Chypre, conformément au décret (N.2/2021 8.1.21) sur les Maladies Infectieuses.
La demande d'autorisation spéciale se fait sur la plateforme CyprusFlightPass (<https://cyprusflightpass.gov.cy/en/special-permission>).

Note : Il est impératif que les ressortissants de l'UE, de l'EEE (y compris l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège), de la Suisse et des pays tiers aient effectué un test moléculaire au préalable avant leur départ, comme stipulé ci-dessus. Les autres catégories de passagers ont le choix d'effectuer le test moléculaire PCR, soit au préalable avant leur départ, soit lors de leur arrivée en République de Chypre, à leur charge.

Les personnes en provenance des pays de la catégorie **GRISE** doivent effectuer au préalable, dans un délai de 72 heures précédant leur vol de départ un test moléculaire PCR dans un laboratoire certifié dans leur pays d'origine, et télécharger le résultat négatif sur la plateforme du CyprusFlightPass. De plus, ils devront rester sous isolement/quarantaine obligatoire soit pour quatorze (14) jours, soit pour sept (7) jours, s'ils choisissent d'effectuer, à leur propre charge, le septième jour, un test



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

moléculaire pour dépistage de la COVID-19. Le résultat négatif du test de laboratoire doit être soumis en ligne sur la plateforme CyprusFlightPass. Les enfants de moins de 12 ans sont exemptés du test. Tous les voyageurs doivent remplir le Cyprus Flight Pass, où ils où il leur sera demandé de fournir certaines informations et des déclarations sur l'honneur.

- v. La liste des pays et leur catégorisation sont disponibles sur www.cyprusflightpass.gov.cy et les passagers sont invités à visiter la plateforme régulièrement, afin de rester informés des mises à jour pouvant affecter leur voyage.

Q2: Quels autres documents sont nécessaires pour voyager à Chypre?

- a. Le 'CyprusFlightPass' ('Laisser Passer Chypriote') peut être délivré en ligne sur le site web www.cyprusflightpass.gov.cy. Tous les passagers voyageant à Chypre doivent remplir au préalable les informations et documents requis; l'usage de la plateforme électronique est obligatoire pour tous ceux souhaitant se rendre en République de Chypre. Les passagers seront autorisés à remplir les formulaires requis manuellement, sur papier UNIQUEMENT dans les cas de problèmes techniques ou de maintenance prévue de la plateforme (annoncée officiellement sur le site). Les documents peuvent être téléchargés sur <https://cyprusflightpass.gov.cy/en/download-forms>. Dans ce cas, les passagers doivent apporter avec eux le document requis sur papier.
- b. Le laisser passer comprend les points suivants: a) informations personnelles du passager, b) déclaration que le passager n'a pas voyagé vers / depuis / via ou séjourné/vécu dans un pays de catégorie épidémiologique moins favorable que son pays de départ, dans les 14 jours précédant le voyage, c) confirmation que le passager n'a montré aucun symptôme lié au COVID-19 tels que fièvre, toux, fatigue, mal de tête, myalgie, perte du goût ou de l'odorat, essoufflement ou difficultés respiratoires, mal de gorge, congestion ou écoulement nasal, dans les 14 jours précédant le voyage, et que le passager n'a pas été en contact avec des patients COVID-19 dans les 14 jours précédant le voyage, d) avertissement que le voyage se déroule sous propre responsabilité et que la République de Chypre ou les entreprises qui y opèrent, ne peuvent, en aucun cas, être tenues responsables d'une éventuelle infection pendant le voyage, e) déclaration qu'à son retour dans son pays d'origine, le voyageur avisera les autorités sanitaires de Chypre, si apparition de symptômes du COVID-19 dans les 14 jours après le voyage, f) formulaire de demande d'autorisation spéciale pour les ressortissants de pays tiers en provenance de pays de catégorie grise, en ligne sur <https://cyprusflightpass.gov.cy/en/special-permission-request>
- c. Les compagnies aériennes n'autoriseront pas d'embarquer et se rendre en République de Chypre les passagers qui n'ont pas leur 'Laisser Passer Chypriote'/'Cyprus Flight Pass', (cependant, la validité des documents inclus dans le 'Cyprus Flight Pass' est exclusivement sous la responsabilité des voyageurs). Tout passager arrivant à Chypre sans le laisser passer est passible d'une amende de €300. Tout passager refusant d'effectuer un test PCR requis à son arrivée, sera placé en quarantaine obligatoire de 14 jours, les frais de transport, d'hébergement, de repas et de boissons étant à sa charge.



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

Q3: Quelles sont les procédures mises en place pour les personnes vaccinées contre le COVID-19?

La vaccination n'est pas une condition préalable pour voyager, mais un certificat de vaccination sera un facilitateur supplémentaire pour les personnes voyageant en provenance de: Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Croatie, République tchèque, Danemark, Égypte, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Corée, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Namibie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Oman, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Russie, Rwanda, Saint-Marin, Arabie Saoudite, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Ukraine, Émirats Arabes Unis, Royaume-Uni, États-Unis, Uruguay et État de la Cité du Vatican.

A noter que les certificats de vaccination délivrés par les autorités compétentes de : Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Ukraine, Émirats Arabes Unis, Royaume-Uni et État de la Cité du Vatican, **ne sont acceptés que sous forme numérique via le Certificat Covid numérique de l'UE** ou équivalent - voir plus d'informations dans Q4.

Chypre considère comme autorisés à voyager, les voyageurs ayant été vaccinés avec les vaccins approuvés par l'Agence européenne des médicaments et le vaccin Sputnik V, Sinopharm (BBIBP COVID-19), Sinovac, AstraZeneca-Covishield, AstraZeneca-SKBio, Covaxin, Novavax Nuvaxovid et Sputnik light (ce dernier uniquement lorsqu'il est administré en dose de rappel).

Les voyageurs qui peuvent prouver qu'ils ont leur vaccination anti – Covid 19 à jour, par un vaccin autorisé (voir ci-dessus), ne seront pas tenus de se soumettre à des tests pour visiter Chypre, quelle que soit la catégorie de couleur de leur pays de départ. De plus, ils ne seront pas placés en quarantaine, même s'ils ont été des contacts étroits d'un cas positif au COVID-19. Cette facilitation sera valide **à partir de la date à laquelle un vaccin a été administré avec les deux doses**, à l'exception du vaccin à dose unique de Johnson et Johnson, où elle sera valide deux semaines après son administration.

La copie du certificat de vaccination est à télécharger impérativement sur la plateforme Cyprus Flight Pass où certains détails de vaccination doivent également être fournis. La vérification de l'authenticité du certificat relève de la seule responsabilité des services de contrôle aux frontières du pays de départ. Le voyageur est légalement tenu responsable dans le cas d'informations mensongères, et dans un tel cas, il sera soumis à des pénalités à son arrivée à Chypre.



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

A noter que la République de Chypre se réserve toujours le droit de tester au hasard tout vol à l'arrivée. De plus, tous les autres protocoles de destination doivent être mis en œuvre et suivis par tous, y compris les voyageurs vaccinés.

Q4: Quelles procédures sont en place pour les personnes titulaires d'un certificat numérique Covid de l'UE (EUDCC) ou équivalent?

Les certificats suivants sont acceptés dans le cadre de la procédure EUDCC :

- a. Certificat de vaccination (délivré à la fin du programme de vaccination complet d'une personne). Chypre considère comme autorisés à voyager, tous les vaccins qui ont été approuvés par l'Agence européenne des médicaments, ainsi que les vaccins Sputnik V, Sinopharm (BBIBP COVID-19), Sinovac, AstraZeneca-Covishield, AstraZeneca-SKBio, Covaxin, Novavax Nuvaxovid et Sputnik light (ce dernier uniquement lorsqu'il est administré en dose de rappel).
- b. Test PCR Covid négatif, le prélèvement étant réalisé dans les 72h précédant le départ.
- c. Certificat de rétablissement Covid (valable 14 jours après le test positif et pendant une période de 180 jours par la suite).
- d. Certificat de rétablissement Covid plus une dose unique d'un vaccin autorisé (voir liste ci-dessus).

Les titulaires d'un EUDCC basé sur la vaccination ou le rétablissement, seront exemptés de tout test supplémentaire à leur entrée à Chypre, quelle que soit la catégorisation de couleur de leur pays de départ. Les titulaires d'un EUDCC basé sur des tests devront suivre les procédures expliquées à la question 1 du présent document.

Les certificats de vaccination et les certificats de récupération délivrés par les autorités compétentes de : Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande , Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Ukraine, Émirats Arabes Unis, Royaume-Uni et État de la Cité du Vatican, **ne sont acceptés que via l'EUDCC ou équivalent.**

Avant de voyager, les titulaires d'un EUDCC ou équivalent, doivent remplir toutes les informations requises sur la plate-forme Cyprus Flight Pass (voir question 2). **L'EUDCC (ou équivalent) n'a pas besoin d'être téléchargé sur la plate-forme du Cyprus Flight Pass.** Le voyageur est légalement tenu responsable en cas d'informations mensongères, et dans un tel cas, sera soumis à des pénalités à son arrivée à Chypre. Les voyageurs peuvent toujours être soumis à des tests aléatoires à leur arrivée et sont toujours obligés de suivre tous les protocoles de destination.

Q5 : Quels critères sont pris en considération par le gouvernement chypriote pour classer les pays non-inclus dans les listes de l'ECDC?

Afin de classer ces pays, un comité d'experts analyse, entre autres, les mêmes indices utilisés par l'ECDC pour la catégorisation des pays listés (impact cumulé par 14 jours



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

pour 100.000 habitants, taux de positivité, taux de tests, couverture vaccinale, taux de mortalité, présence de variantes préoccupantes).

Protocoles de transport

Q6: Quels protocoles sont mis en place pendant les vols?

- a. Avant l'embarquement, les voyageurs devront présenter leur « Laisser Passer Chypriote ».
- b. La température des voyageurs peut éventuellement être prise avant l'embarquement.
- c. Le port de masques est obligatoire pendant le vol

Q7: Quels autres protocoles peuvent être attendus dans les aéroports / terminaux de Chypre?

- a. L'entrée ou le passage ne sera autorisé qu'aux voyageurs et au personnel
- b. Les voyageurs verront leur température prise à l'entrée du terminal
- c. Le port de masques est obligatoire

Déplacement dans le pays

Q8: Existe-t-il des restrictions locales concernant les déplacements?

Afin de pouvoir profiter de certains services à travers la destination, où un grand nombre de personnes peuvent être présentes, vous devez présenter votre Cyprus Flight Pass, en cas de contrôle par un agent autorisé (par exemple dans les églises, les salles de conférence, les lieux de mariage, les lieux d'événements, les centres commerciaux, les musées, les casinos, les parcs à thème, aires de jeux pour enfants, sites archéologiques, mini croisières etc.).

En plus du Cyprus Flight Pass, des documents supplémentaires peuvent être requis pour prouver que les voyageurs ne sont pas des résidents permanents de Chypre, par ex. une copie du billet d'avion et/ou de la réservation d'hébergement. Par conséquent, les voyageurs doivent toujours avoir sur eux une copie des documents susmentionnés, accompagnée d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).

Pour les déplacements au sein de la destination, le Cyprus Flight Pass est valable jusqu'à (et y compris) 7 jours, à compter de la date d'arrivée à Chypre (la date d'arrivée est considérée comme jour 1). À partir du 8e jour après l'arrivée, un Safe Pass local (preuve de vaccination ou de rétablissement du COVID-19 ou résultat négatif au test d'antigène rapide ou résultat négatif au test PCR) est nécessaire. Un certificat numérique COVID-19 valide de l'UE ou équivalent, est également suffisant à cette fin, à condition qu'il soit basé sur la vaccination ou sur le rétablissement. Pour les enfants âgés de 6 à 11 ans, un test PCR effectué dans les 72 heures ou un test antigénique rapide, réalisé dans les 48 heures, peut également être utilisé.



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

La possession d'un Safe Pass (passe sanitaire) garantit l'accès aux : boîtes de nuit, discothèques, salles de danse et de musique, restaurants, cafés, bars, pubs et autres installations de restauration (y compris les installations de restauration dans les centres commerciaux), théâtres, amphithéâtres, cinémas, salles de divertissement, stades couverts et en plein air.

Les endroits où le Cyprus Flight Pass ou Safe Pass n'a pas besoin d'être présenté sont les plages, les aires de pique-nique, les promenades, les aires d'exercices de plein air et les hôtels (ce dernier uniquement si quelqu'un est résident de l'hôtel).

Il est noté que pour le Safe Pass, le certificat de vaccination est considéré comme expiré lorsqu'une période de 7 mois s'est écoulée à compter de la deuxième dose d'un vaccin à deux doses, ou de la première dose d'un vaccin à dose unique. Après cette période, un test de laboratoire PCR de 72 heures ou un test antigénique rapide de 48 heures est requis pour les déplacements à l'intérieur de la destination.

Protocoles de destination

Q9: Existe-t-il des protocoles en vigueur dans l'ensemble de la destination?

- a. Des protocoles renforcés en matière de santé, de sécurité et d'hygiène ont été conçus pour tous les hébergements touristiques, et une formation approfondie du personnel a eu lieu avant l'ouverture de la destination aux visiteurs.
- b. Des mesures de distanciation physique sont suivies afin d'assurer que des personnes n'appartenant pas au même groupe de voyageurs maintiennent une distance raisonnable (2 m² par personne à l'extérieur et 3 m² à l'intérieur).
- c. Aération fréquente a lieu dans toutes les zones intérieures publiques, de sorte que la climatisation soit améliorée avec un apport régulier d'air frais.
- d. Gel antibactérien est mis à disposition dans tous les établissements, aux entrées, zones d'accueil, salons, toilettes publiques, ascenseurs, etc.
- e. Le port d'un masque facial est obligatoire dans tous les espaces intérieurs (taxis, bus, jeeps de plongée / safari, ascenseurs, théâtres, centres commerciaux, etc.) et les espaces publics en plein air. Seules les zones de consommation d'aliments et de boissons, où les gens sont assis en consommant de la nourriture et des boissons, sont exemptées (restaurants, cafés, bars, snack-bars, bars d'hôtels, etc.). Exemptés sont aussi les plages, piscines et pendant l'exercice physique. Dans tous les cas, les voyageurs doivent toujours consulter le site web Visit Cyprus pour obtenir les dernières informations à ce sujet, car les procédures sont susceptibles de changer à très court terme.

Q10: Bus / véhicules de location / taxis / jeeps de plongée /safari

- a. Aération et désinfection fréquentes des bus
- b. Désinfection des véhicules de location après leur retour (y compris les clés)
- c. Désinfection de tous les points à haute fréquence de contact après chaque itinéraire, pour les taxis et les jeeps de plongée/safari (poignées de porte, sièges, etc.)
- d. Capacité des bus touristiques est autorisée à 100%



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

Q11: Sites archéologiques, musées, parcs à thème, mini croisières, sites de plongée, sports nautiques

Désinfection fréquente de tous les points à haute fréquence de contact après chaque utilisation (artefacts, écrans tactiles, manèges, poignées de porte, sièges, équipement de plongée, équipement de sports nautiques, etc.)

Q12: Piscines, plages et parcs aquatiques

- a. Désinfection des transats, des parasols et des coffres forts personnels après chaque utilisation
- b. Distance de 4m entre les parasols et 2m entre les transats des personnes non-appartenant au même groupe
- c. La distance physique ne s'applique pas aux sauveteurs appelés à sauver des vies en cas d'urgence.

Q13: Établissements d'hébergement

- a. Utilisation de masques et règles d'hygiène (lavage des mains) pour tout le personnel de service; pour le personnel ménager, le port de gants est obligatoire
- b. Dispersion des visiteurs lors de l'enregistrement en groupe (check-in)
- c. Les chambres ne seront attribuées aux nouveaux arrivants, qu'après suffisamment de temps se soit écoulé afin d'assurer un nettoyage profond, la désinfection et une aération appropriée.
- d. Désinfection des clés / cartes de chambre après chaque départ
- e. Dans les cas où nourriture ou boissons sont disponibles sur des présentoirs libre-service, des pare-éternuements et des postes de désinfection des mains sont installés et des masques faciaux sont mis à disposition; alternativement, les articles pourraient être servis directement par le personnel.
- f. La superficie minimale occupée entre des personnes n'appartenant pas au même groupe est de 2m² à l'extérieur et de 3m² à l'intérieur.

Q14: Restaurants, bars, cafés, pubs et boîtes de nuit

- a. Utilisation de masques et règles d'hygiène (lavage des mains) pour tout le personnel.
- b. Nombre maximal de personnes par groupe est fixé à 8 personnes par table. Dans tous les cas, les voyageurs doivent toujours consulter le site web Visit Cyprus pour obtenir les dernières informations à ce sujet, car les procédures sont susceptibles de changer à très court terme.
- c. La superficie minimale occupée entre des personnes n'appartenant pas au même groupe est de 2m².
- d. Les menus sont désinfectés après chaque utilisation, sauf s'ils sont jetables; alternativement, ils seront affichés à divers points communs de l'établissement, ou mis à disposition numériquement.
- e. Les clients sont encouragés à payer par carte et non en espèces
- f. La désinfection de tous les points de contact est effectuée après chaque utilisation, par ex. chaises, tables, moulins à sel / poivre, bouteilles de sauce, machines de paiement électronique, etc.
- g. Une fiche d'information est mise à disposition à l'entrée, indiquant l'effectif maximal de présence simultanée autorisée dans les lieux.



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

Tests et procédures de quarantaine pendant le séjour

Q15: Des tests aléatoires seront-ils effectués sur place à la destination?

Tous les passagers de certains vols, sont invités au hasard à subir un test COVID-19 à leur arrivée, quel que soit leur lieu de départ. Les enfants de moins de 12 ans sont exemptés. Dans de tels cas, les frais seront à la charge du gouvernement chypriote.

Q16: Que sera la suite à donner pour les voyageurs dont le test s'avère positif pendant leur séjour à Chypre? Qu'advient-il de leurs contacts étroits? Qui couvrira les frais d'hospitalisation et de traitement?

- a. Le gouvernement chypriote s'est engagé à prendre soin de tous les voyageurs dont le test serait positif au coronavirus pendant leur séjour, ainsi que de leurs contacts étroits. Le gouvernement transfèrera ces personnes dans un établissement distinct et couvrira les frais de logement, de nourriture, de boisson et du traitement médical; le voyageur n'aura à supporter que le coût de son transfert à l'aéroport et le vol de rapatriement, en collaboration avec son voyageur et / ou sa compagnie aérienne. Cela permettra non seulement de veiller à ce que ces personnes soient correctement prises en charge, mais également à la tranquillité d'esprit des autres voyageurs que leur établissement d'hébergement est exempt de COVID-19. Par conséquent, si un établissement d'hébergement s'avère avoir hébergé une personne dont le test est positif au coronavirus, celui-ci ne sera pas placé en quarantaine de 14 jours.
- b. Plus précisément, un hôpital dédié au COVID-19 a été mis à la disposition exclusive des voyageurs dont le test est positif au coronavirus, avec un surplus de lits disponibles et des unités de soins intensifs équipées d'appareils respiratoires.
- c. De plus, 300 chambres d'hôtels dédiés à la quarantaine ont été mises à la disposition des contacts étroits des personnes dont le test est positif au coronavirus, et encore une fois, celles-ci peuvent être augmentées très rapidement si nécessaire.

Q17: Quelle est la définition d'un contact étroit?

- a. Un contact étroit est défini comme « une personne ayant été en contact physique très étroit avec une personne testée positive au coronavirus », c'est-à-dire une distance de moins de 2m pendant plus de 15 minutes.
- b. Le traçage des contacts en avion comprend uniquement les passagers de la même famille.

Q18: Quelle est la durée de la quarantaine pour les contacts étroits?

Normalement, la durée de la quarantaine est de 14 jours. Les voyageurs qui sont transférés à l'hôtel réservé aux contacts étroits sont testés (PCR) gratuitement le 7^e jour et s'ils sont négatifs, ils sont libérés. La durée de la quarantaine peut être réduite davantage si un voyageur a un vol de retour plus tôt; le cas échéant, le patient doit être testé négatif pour le coronavirus la veille de son départ (le coût du test PCR à la charge de l'individu). A noter que pendant la période de quarantaine, il est obligatoire pour le voyageur de se confiner dans sa chambre en tout temps.



RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

Plus d'informations

Q19: Comment les voyageurs peuvent-ils être informés des derniers développements et des protocoles mis en œuvre?

- a. Une adresse e-mail dédiée a été mise en place à cet effet par le Ministère délégué au Tourisme, travel2022@visitcyprus.com
- b. De plus, une équipe dédiée d'experts répondra aux questions des voyageurs sur Facebook (page principale www.facebook.com/VisitCyprus.cy). Des pages supplémentaires sont disponibles dans les pays suivants: UK, DE, RU, SWE, FR, AT, GR, IT, UKR, NED, POL, BEL, ES, CH, ISR
- c. Un centre d'appels a été mis en place pour l'assistance des voyageurs susceptibles d'avoir des questions concernant l'utilisation du «CyprusFlightPass». Les heures d'ouverture du service d'assistance sont: du lundi au dimanche de 8h00 à 20h00, heure de Chypre
Requêtes par téléphone:
Appels nationaux: 1474
Appels de l'étranger: +357 22 285 757
Pour les demandes par écrit via la plateforme électronique, via le lien: <https://cyprusflightpass.gov.cy/en/contact-us>
- d. Toutes les informations pertinentes seront également disponibles sur les sites www.visitcyprus.com et www.cyprusflightpass.gov.cy